



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CONRAD-BRUAT Laurent, M. CORRE Daniel, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, Mme MARECHAL Laura, M. SERPETTE Patrick

Absente : Mme VAN ASSCHE Anabelle

Pouvoirs : M. LUCAS Marc donne pouvoir à Mme MICK RIVES Valérie, Mme LEGRAS Evelyne donne pouvoir à M. CORRE Daniel

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

N° 2024/35

Objet : Désignation d'un délégué suppléant pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) suite à une démission

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-7, L.5211-7 et L.5711-1 ;

VU la délibération n°2020/48 prise en conseil municipal, en date du 15 septembre 2020, portant désignation des délégués pour siéger au syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau (SIARCE) ;

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur FONSECA David de ses fonctions de conseiller municipal, en date du 23 septembre 2024, délégué suppléant pour siéger au SIARCE ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un nouveau délégué suppléant pour son remplacement au sein du SIARCE ;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article L.5711-1, les délégués dans les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés sont élus au scrutin secret ;

VU la candidature de Madame MICK RIVES Valérie ;

Après avoir procédé aux opérations de vote à bulletin secret :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE Madame MICK RIVES en tant que délégué suppléant pour siéger au syndicat intercommunal d'aménagement de rivières et du cycle de l'eau (SIARCE).

TRANSMET cette délibération au Président du SIARCE.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 26 septembre 2024

Pour extrait conforme

Le Maire,
Valérie MICK RIVES

